

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 2020-02-01313

Mode **COMMANDE CADASTRE*****

Réalisé par un expert Preventimmo

Pour le compte de **AGENDA - Cabinet d'Expertises B. Fernandez**

Date de réalisation : **19 janvier 2021 (Valable 6 mois)**

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

718 rue Peyrehitte

65710 Campan

Parcelle(s) :

Q0685, Q0690, Q0958

Vendeur

Mr Pierre BRAU-ARNAUTY



SYNTHESE

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation Par une crue (débordement de cours...	approuvé	10/07/2012	non	non	p.4
PPRn	Inondation Débordement rapide (torrentiel)	approuvé	10/07/2012	non	non	p.4
PPRn	Mouvement de terrain Chutes de pierres ou de blocs	approuvé	10/07/2012	non	non	p.5
PPRn	Mouvement de terrain Glissement de terrain	approuvé	10/07/2012	non	non	p.5
PPRn	Avalanche	approuvé	10/07/2012	non	non	p.6
Zonage de sismicité : 4 - Moyenne*				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 3 - Significatif**				oui	-	-

* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Aléa Faible (1)
Plan d'Exposition au Bruit*	Non concerné

* Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

SOMMAIRE

Synthèse.....	1
Imprimé officiel.....	3
Localisation sur cartographie des risques.....	4
Déclaration de sinistres indemnisés.....	7
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	8
Annexes.....	9

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **65-2017-03-17-006** du **17/03/2017**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 19/01/2021

2. Adresse

Parcelle(s) : Q0685, Q0690, Q0958

718 rue Peyrehitte 65710 Campan

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe Submersion marine Avalanche
 Mouvement de terrain Mvt terrain-Sécheresse Séisme Cyclone Eruption volcanique
 Feu de forêt autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers Affaissement Effondrement Tassement Emission de gaz
 Pollution des sols Pollution des eaux autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

approuvé oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

prescrit oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel Effet thermique Effet de surpression Effet toxique Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif zone 3 Faible avec facteur de transfert zone 2 Faible zone 1

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui non

Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Parties concernées

Vendeur Mr Pierre BRAU-ARNAUTY à _____ le _____
Acquéreur _____ à _____ le _____

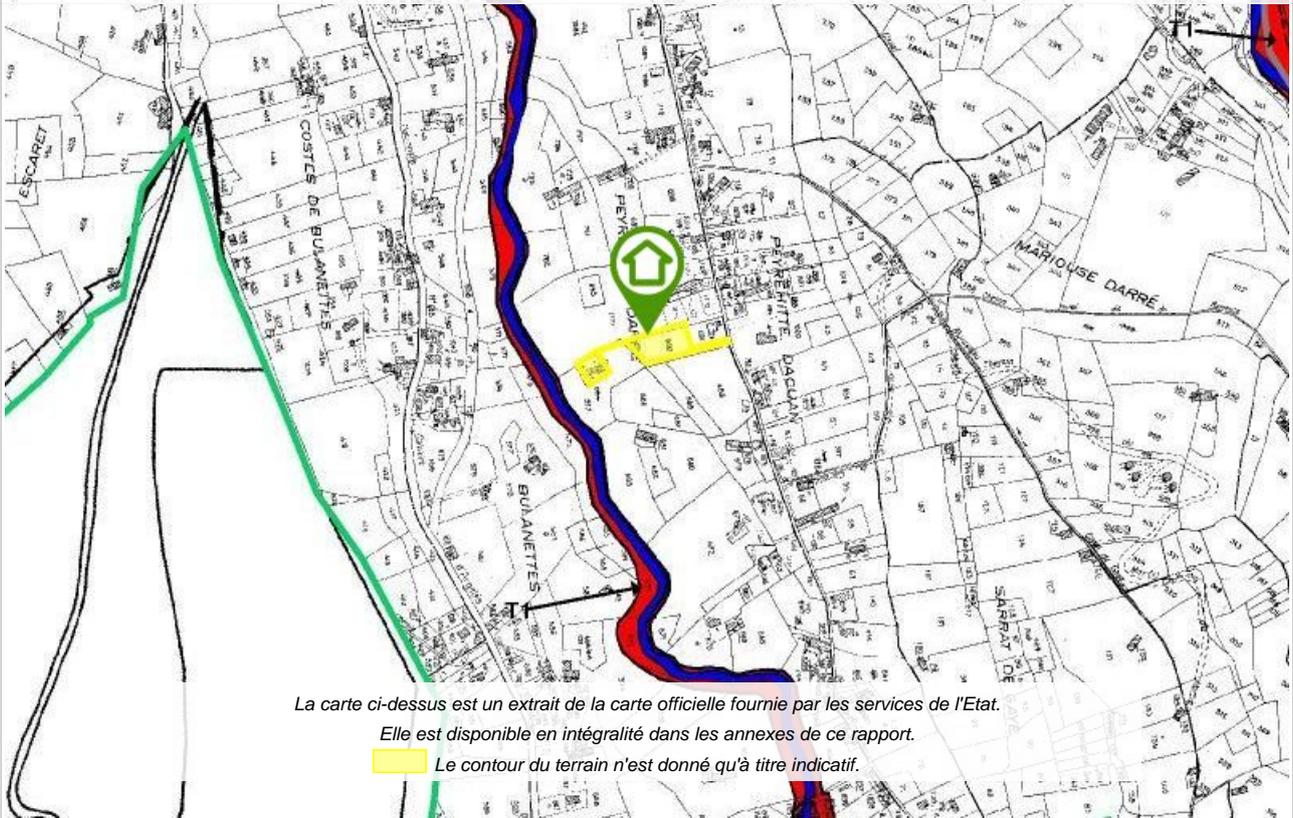
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Inondation

PPRn Par une crue (débordement de cours d'eau), approuvé le 10/07/2012 (multirisque)

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.

Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

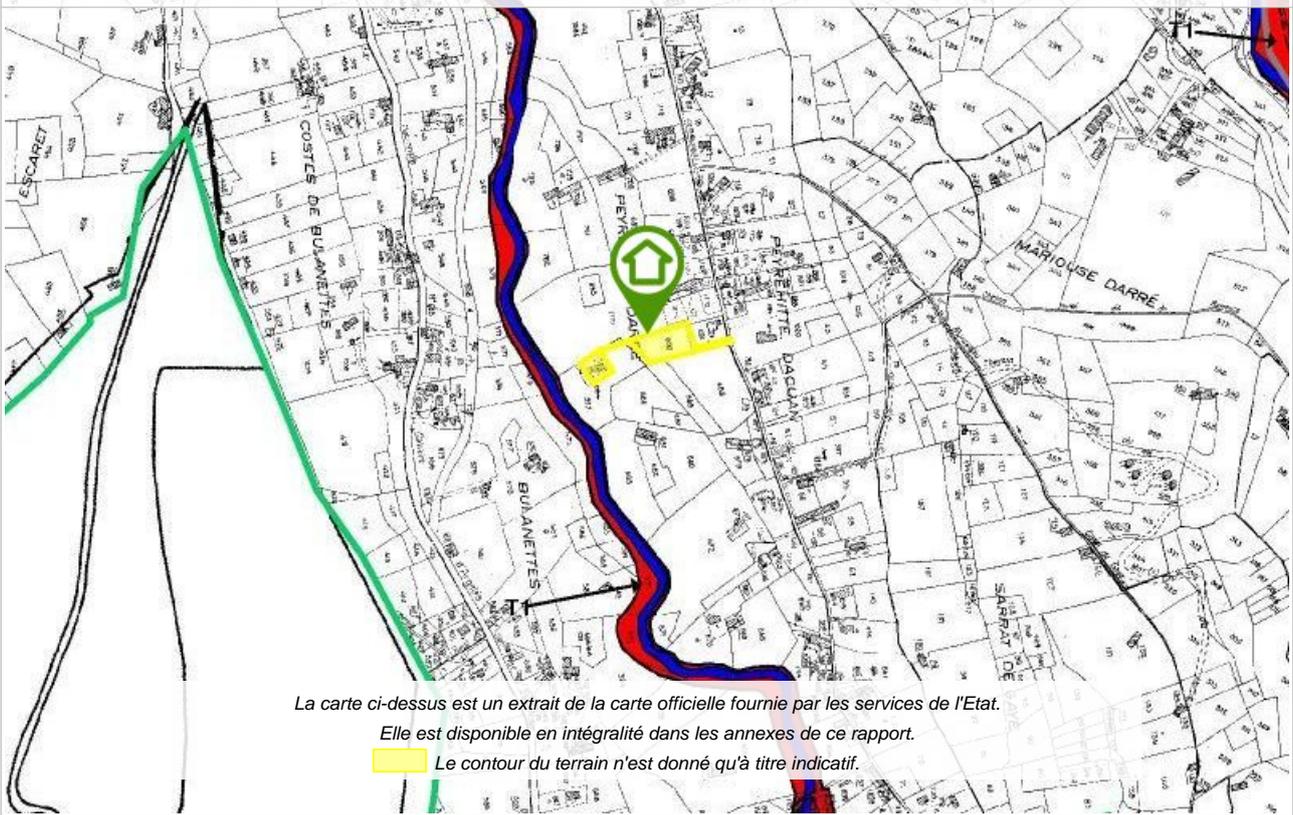
 Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Inondation

PPRn Débordement rapide (torrentiel), approuvé le 10/07/2012 (multirisque)

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.

Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

 Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

*** En mode COMMANDE CADASTRE, l'expert Preventimmo est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo. □

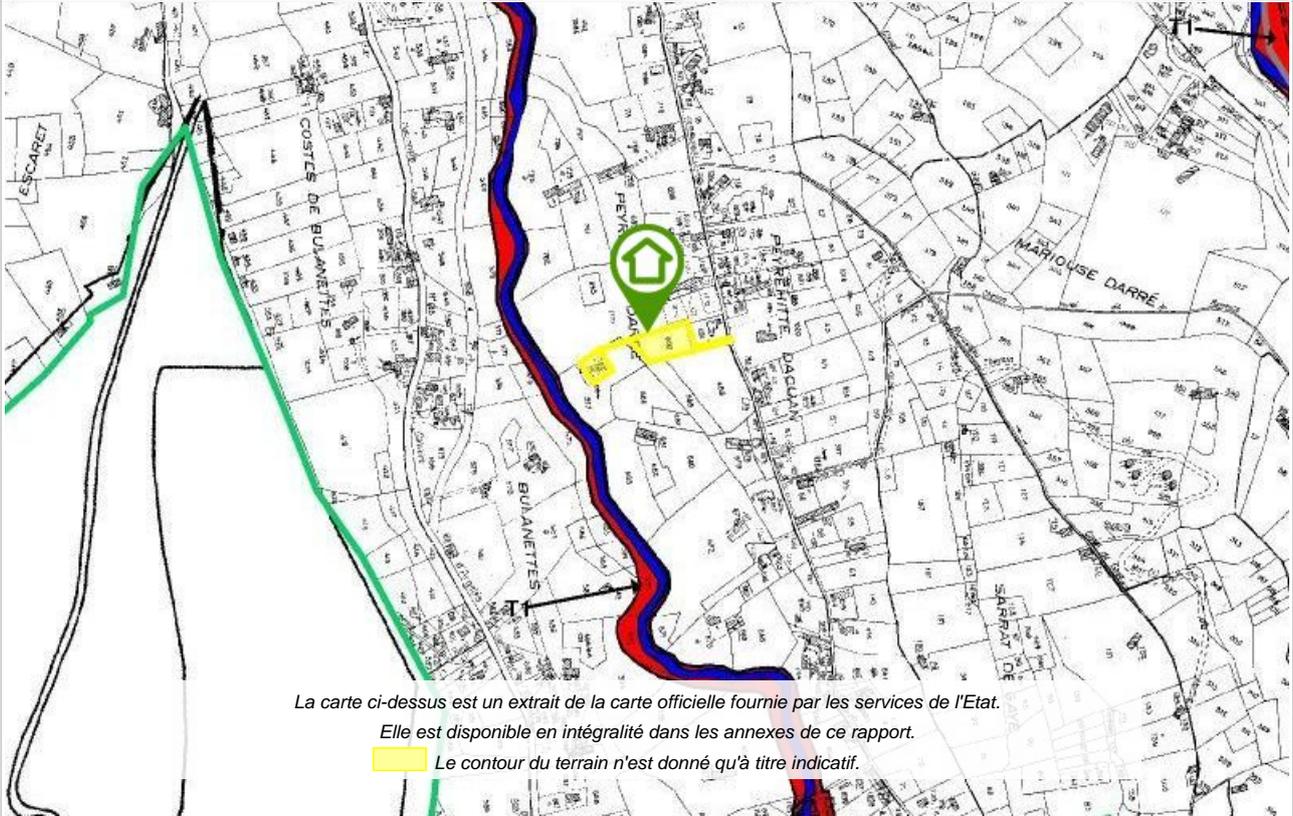
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs. □

Mouvement de terrain

PPRn Chutes de pierres ou de blocs, approuvé le 10/07/2012
 (multirisque)

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.

Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

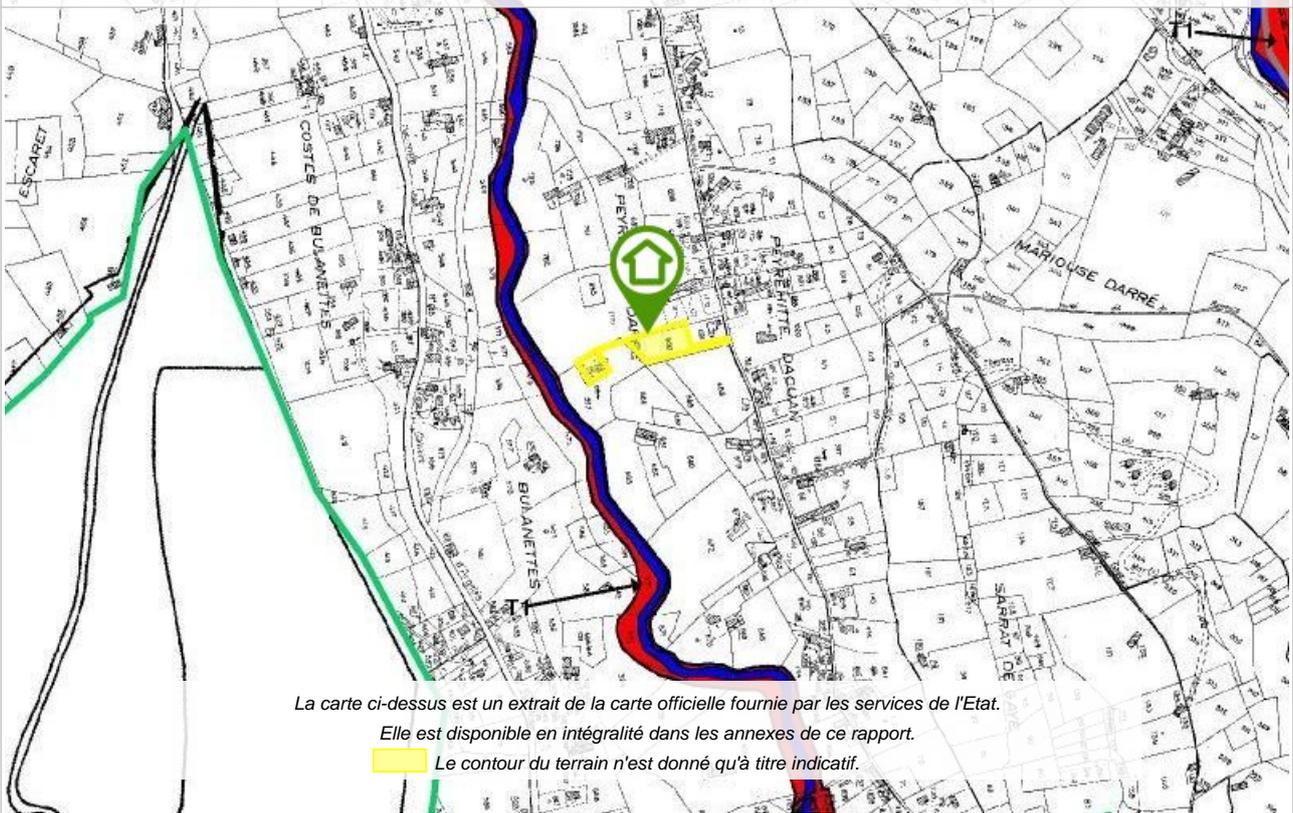
 Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Mouvement de terrain

PPRn Glissement de terrain, approuvé le 10/07/2012 (multirisque)

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.

Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

 Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

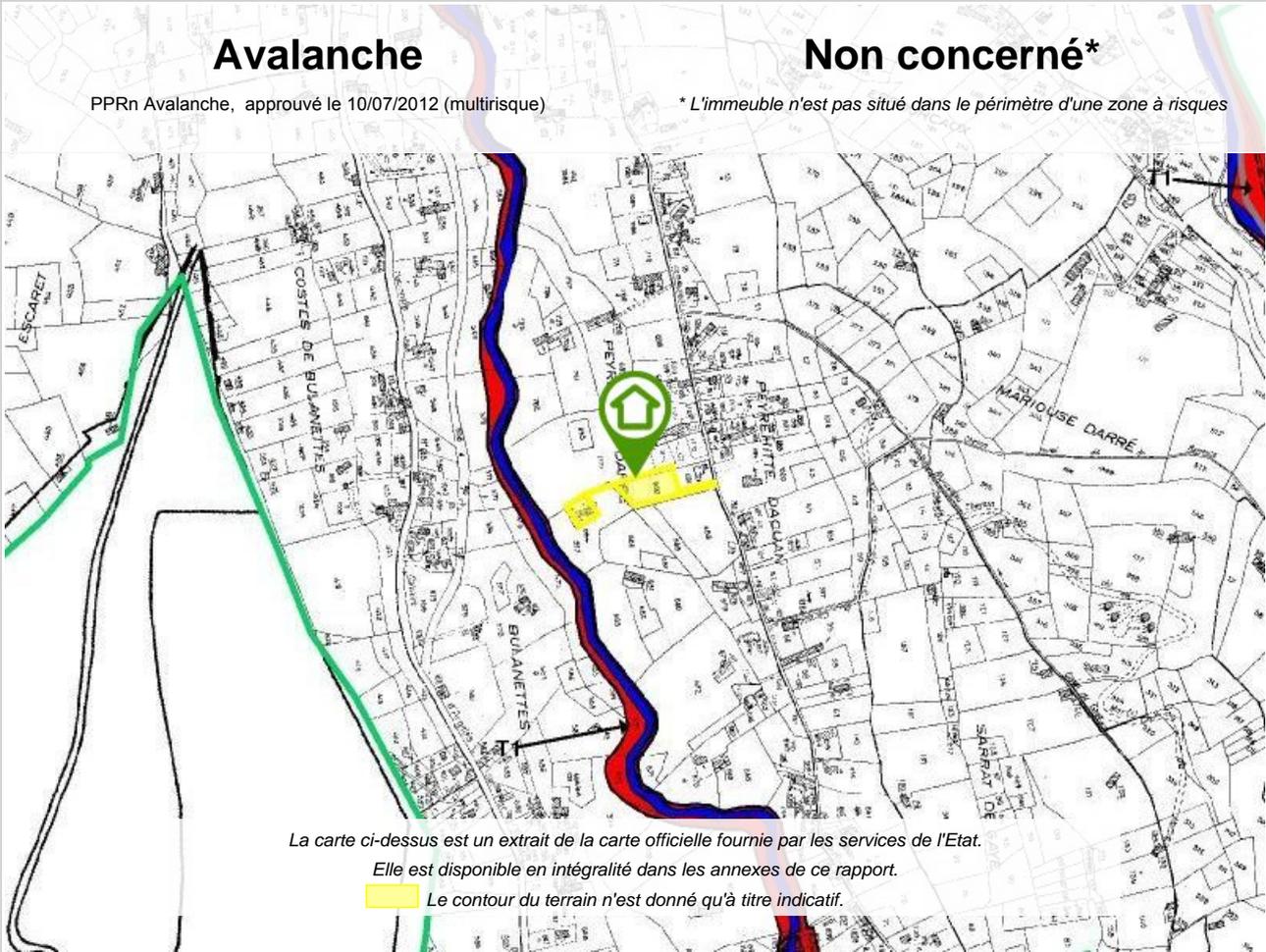
*** En mode COMMANDE CADASTRE, l'expert Preventimmo est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
 L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo. □
 Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs. □

Avalanche

PPRn Avalanche, approuvé le 10/07/2012 (multirisque)

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.

Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

 Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/11/2015	26/11/2015	01/06/2016	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Eboulement, chutes de pierres et de blocs	28/07/1994	28/07/1994	31/10/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/07/1991	23/07/1991	03/04/1992	<input type="checkbox"/>
Séisme	06/01/1989	06/01/1989	21/06/1989	<input type="checkbox"/>
Glissement de terrain	27/06/1986	27/06/1986	02/05/1987	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Tarbes - Hautes-Pyrénées
Commune : Campan

Adresse de l'immeuble :
718 rue Peyrehitte
Parcelle(s) : Q0685, Q0690, Q0958
65710 Campan
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

Mr Pierre BRAU-ARNAUTY

Acquéreur : _____

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

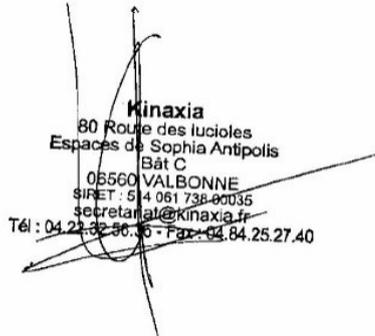
Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par AGENDA - Cabinet d'Expertises B. Fernandez en date du 19/01/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°65-2017-03-17-006 en date du 17/03/2017 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8
- Le risque Radon (niveau : significatif)



Kinaxia
80 Route des Lucioles
Espaces de Sophia Antipolis
Bât C
06560 VALBONNE
SIRET : 514 061 738 00035
secretariat@kinaxia.fr
Tél : 04 22 92 96 36 - Fax : 04 84 25 27 40

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 10/07/2012
- Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 10/07/2012
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

ARRETE N° : 65-2017-03-17-006

Service interministériel
de défense et de protection civiles

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

Pôle protection civile

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

17 MARS 2017

Béatrice LAGARDE





COMMUNE DE CAMPAN

PLANCHE VALLÉE DE CAMPAN (amont)

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PREFECTORAL DU

- Rapport de Présentation
- Document Graphique
- Règlement - Annexes

Date : mai 2012

Echelle 1 / 5 000

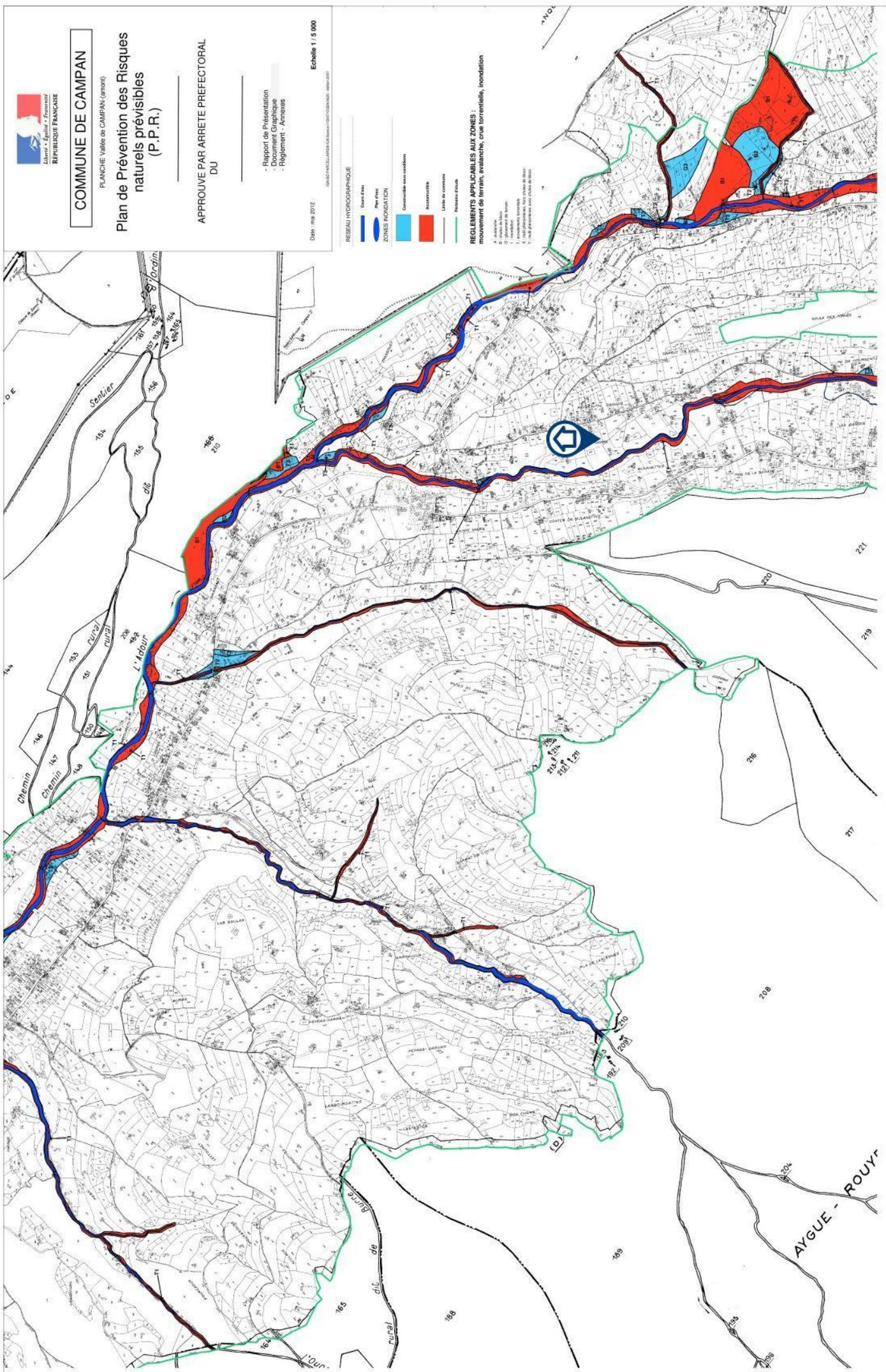
SDR 03/11/2012 (MISE À JOUR DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES)

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau
- Plan d'eau
- ZONES INONDATION
- Contourline sans courbes
- Inaccessibilité
- Limites de communes
- Frontière d'étude

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES :

- 1. Mouvements de terrain, avalanches, crues torrentielles, inondation
- 2. Crues de rivières
- 3. Inondation
- 4. Inondation
- 5. Inondation
- 6. Inondation
- 7. Inondation
- 8. Inondation
- 9. Inondation
- 10. Inondation
- 11. Inondation
- 12. Inondation
- 13. Inondation
- 14. Inondation
- 15. Inondation
- 16. Inondation
- 17. Inondation
- 18. Inondation
- 19. Inondation
- 20. Inondation
- 21. Inondation
- 22. Inondation
- 23. Inondation
- 24. Inondation
- 25. Inondation
- 26. Inondation
- 27. Inondation
- 28. Inondation
- 29. Inondation
- 30. Inondation
- 31. Inondation
- 32. Inondation
- 33. Inondation
- 34. Inondation
- 35. Inondation
- 36. Inondation
- 37. Inondation
- 38. Inondation
- 39. Inondation
- 40. Inondation
- 41. Inondation
- 42. Inondation
- 43. Inondation
- 44. Inondation
- 45. Inondation
- 46. Inondation
- 47. Inondation
- 48. Inondation
- 49. Inondation
- 50. Inondation
- 51. Inondation
- 52. Inondation
- 53. Inondation
- 54. Inondation
- 55. Inondation
- 56. Inondation
- 57. Inondation
- 58. Inondation
- 59. Inondation
- 60. Inondation
- 61. Inondation
- 62. Inondation
- 63. Inondation
- 64. Inondation
- 65. Inondation
- 66. Inondation
- 67. Inondation
- 68. Inondation
- 69. Inondation
- 70. Inondation
- 71. Inondation
- 72. Inondation
- 73. Inondation
- 74. Inondation
- 75. Inondation
- 76. Inondation
- 77. Inondation
- 78. Inondation
- 79. Inondation
- 80. Inondation
- 81. Inondation
- 82. Inondation
- 83. Inondation
- 84. Inondation
- 85. Inondation
- 86. Inondation
- 87. Inondation
- 88. Inondation
- 89. Inondation
- 90. Inondation
- 91. Inondation
- 92. Inondation
- 93. Inondation
- 94. Inondation
- 95. Inondation
- 96. Inondation
- 97. Inondation
- 98. Inondation
- 99. Inondation
- 100. Inondation





Commune de Campan
REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CAMPAN

PLANCHE VALLÉE DE CAMPAN (amont)

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU

- Rapport de Présentation
- Document Graphique
- Règlement - Annexes

Date: mai 2012

Echelle 1/5 000

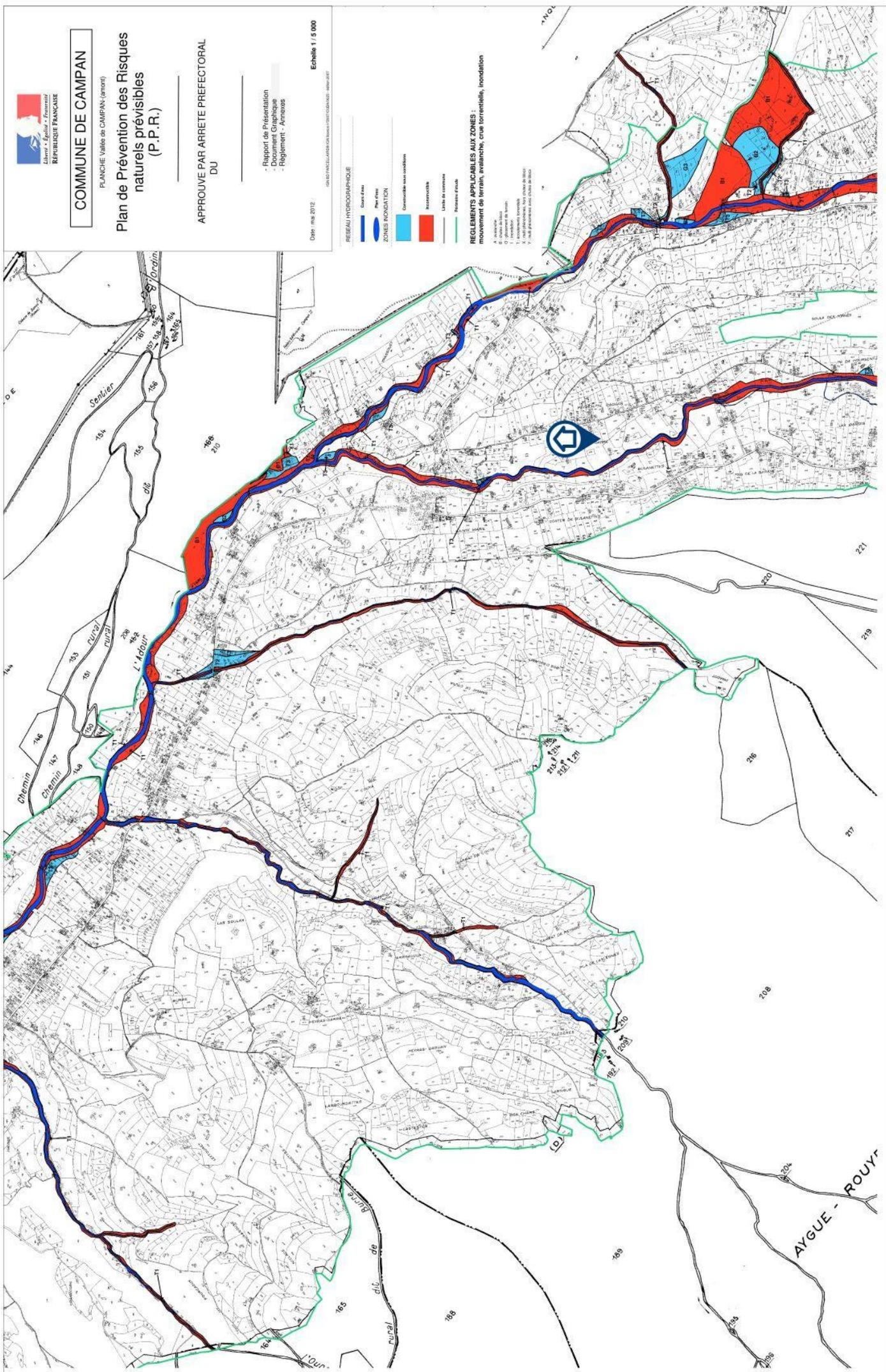
SDR 2011 (MISE A JOUR DES RISKES) 2007 (CAMPAN) 2007 (CAMPAN) 2007 (CAMPAN)

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau
- Pley d'eau
- ZONES INONDATION
- Contraintes hydrauliques
- Inaccessibilité
- Usine de traitement
- Frontière étendue

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES:

- mouvement de terrain, avalanche, crue torrentielle, inondation
- 1. Inondation
- 2. Crue de torrent
- 3. Crue de torrent
- 4. Crue de torrent
- 5. Crue de torrent
- 6. Crue de torrent
- 7. Crue de torrent
- 8. Crue de torrent
- 9. Crue de torrent
- 10. Crue de torrent
- 11. Crue de torrent
- 12. Crue de torrent
- 13. Crue de torrent
- 14. Crue de torrent
- 15. Crue de torrent
- 16. Crue de torrent
- 17. Crue de torrent
- 18. Crue de torrent
- 19. Crue de torrent
- 20. Crue de torrent
- 21. Crue de torrent
- 22. Crue de torrent
- 23. Crue de torrent
- 24. Crue de torrent
- 25. Crue de torrent
- 26. Crue de torrent
- 27. Crue de torrent
- 28. Crue de torrent
- 29. Crue de torrent
- 30. Crue de torrent
- 31. Crue de torrent
- 32. Crue de torrent
- 33. Crue de torrent
- 34. Crue de torrent
- 35. Crue de torrent
- 36. Crue de torrent
- 37. Crue de torrent
- 38. Crue de torrent
- 39. Crue de torrent
- 40. Crue de torrent
- 41. Crue de torrent
- 42. Crue de torrent
- 43. Crue de torrent
- 44. Crue de torrent
- 45. Crue de torrent
- 46. Crue de torrent
- 47. Crue de torrent
- 48. Crue de torrent
- 49. Crue de torrent
- 50. Crue de torrent
- 51. Crue de torrent
- 52. Crue de torrent
- 53. Crue de torrent
- 54. Crue de torrent
- 55. Crue de torrent
- 56. Crue de torrent
- 57. Crue de torrent
- 58. Crue de torrent
- 59. Crue de torrent
- 60. Crue de torrent
- 61. Crue de torrent
- 62. Crue de torrent
- 63. Crue de torrent
- 64. Crue de torrent
- 65. Crue de torrent
- 66. Crue de torrent
- 67. Crue de torrent
- 68. Crue de torrent
- 69. Crue de torrent
- 70. Crue de torrent
- 71. Crue de torrent
- 72. Crue de torrent
- 73. Crue de torrent
- 74. Crue de torrent
- 75. Crue de torrent
- 76. Crue de torrent
- 77. Crue de torrent
- 78. Crue de torrent
- 79. Crue de torrent
- 80. Crue de torrent
- 81. Crue de torrent
- 82. Crue de torrent
- 83. Crue de torrent
- 84. Crue de torrent
- 85. Crue de torrent
- 86. Crue de torrent
- 87. Crue de torrent
- 88. Crue de torrent
- 89. Crue de torrent
- 90. Crue de torrent
- 91. Crue de torrent
- 92. Crue de torrent
- 93. Crue de torrent
- 94. Crue de torrent
- 95. Crue de torrent
- 96. Crue de torrent
- 97. Crue de torrent
- 98. Crue de torrent
- 99. Crue de torrent
- 100. Crue de torrent



Zonage réglementaire

Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour commune IGN 2018

Fond de carte maptiler

Données sismiques MTEIS 2010

